



MAIRIE
DE
VOLONNE

(04290)

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice..... : 19
PRÉSENTS..... : 10
Qui ont pris part à la DCM. : 10
Date de la CONVOCATION :
9 octobre 2025.

dcm 04 / 251013

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 13 octobre 2025)

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 octobre, à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, André GARBIT, Claude FARGETON, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, Anne VANCAUWENBERGHE, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (09)** : Michel BLASZCZYK, Christian HERPIN, Marie-Pierre PINSON, Jean-François POPIELSKI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRETARE DE SÉANCE** : Nathalie VANNI

. **OBJET** : ARS – convention relative à la participation financière de l'ARS au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire.

Madame le Maire expose :

Notre Commune dans le cadre de son projet « Volonne Village de Pleine Santé » lancé en 2024 souhaite élaborer une stratégie visant à développer plus encore un environnement contribuant à la bonne santé physique, mentale et sociale de la population. Ce projet expérimental et innovant s'inscrit au sein du projet territorial du projet territorial de Provence Alpes Agglomération » Territoire de Pleine Santé ».

Cette stratégie et son plan d'action « Plus de Sport-Santé Ensemble ! » s'appuie bien sûr sur notre Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) et la volonté de l'équipe de professionnels de santé de développer et de promouvoir les activités de prévention et de promotion de la santé par le sport. Elle s'appuie aussi sur de nombreux acteurs : les associations sportives, les structures sociales et sanitaires, les écoles, les familles, les habitants Que nous souhaitons mettre en lien. Elle s'appuie enfin sur la Maison Intercommunale Sport-Santé de Provence Alpes Agglomération avec la perspective d'en devenir une antenne Maison Sport-Santé.

En 2025 la commune porte un grand nombre de projets et souhaite les évaluer en termes d'impact pour la santé. La présentation de cette stratégie à l'Agence Régionale de Santé (ARS) a permis de convenir de l'opportunité de lancement d'une Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS). Pour se faire, la commune va élaborer un cahier des charges et consulter un prestataire ; elle va également se rapprocher de la commune de Saint Bonnet en Champsaur qui a déjà réalisé ce type d'étude.

Cette Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) peut être soutenue financièrement par l'Agence Régionale de Santé via le fonds d'intervention régional au service de la stratégie régionale de santé pour le soutien des actions contribuant à la transformation du système de santé.

La convention jointe à la présente délibération décrit les modalités pratiques de l'action à mener, fixe les conditions financières de versement de la subvention.

Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20251013-DCM_04_251013RE-DE

.../...

Oui l'exposé de Mme le Maire ;

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal à l'unanimité des votants (10 voix POUR) :**

- **Approuve la conduite de cette évaluation,**
- **Autorise Mme le Maire (ou son Représentant) à signer la convention.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Le Maire,
Sandrine COSSERAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 004-210402442-20251013-DCM_04_251013RE-DE